

---

## **Mémorandum d'accord entre le European Institute of Innovation for Sustainability et le Fonds international de développement agricole**

---

Cote du document: EB 2024/141/R.9

Point de l'ordre du jour: 3 c) i)

Date: 28 mars 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: APPROBATION**

**Documents de référence:** Stratégie du FIDA en matière de partenariat  
([EB 2012/106/R.4](#))

**Mesure à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 6 du présent document.

---

---

**Questions techniques:**

**Gladys Herminia Morales Guevara**

Fonctionnaire principale, Responsable mondiale de l'innovation

Unité de l'innovation

courriel: [g.moralesguevara@ifad.org](mailto:g.moralesguevara@ifad.org)

---

# Mémorandum d'accord entre le European Institute of Innovation for Sustainability et le Fonds international de développement agricole

## I. Contexte et objet du mémorandum d'accord

1. Le European Institute of Innovation for Sustainability (EIIS) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) collaborent dans différents domaines depuis 2022.
2. Conformément aux objectifs du Cadre de partenariat du FIDA<sup>1</sup>, les domaines qui se prêtent ou se prêteront à une collaboration avec l'EIIS sont les suivants:
  - i) **Renforcement des capacités, production de savoirs et innovation.**
    - a) **Programme de certification sur l'alimentation et la durabilité de l'EIIS, que le FIDA dirige et pour lequel il est responsable technique.** Des membres du personnel du FIDA donnent des conférences sur des thèmes concernant l'innovation au service de l'impact, les technologies d'avant-garde au service du développement rural durable et inclusif, l'évaluation des investissements en faveur du développement et la conception axée sur les personnes en collaboration avec des spécialistes d'autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et institutions financières internationales. De son côté, l'EIIS a pour l'instant accordé huit bourses intégrales à des bénéficiaires d'activités du FIDA des pays de la Liste C.
    - b) **Collaboration dans le cadre d'activités visant à encourager et promouvoir le renforcement des capacités ou la formation professionnelle au sein d'organisations.** À ce jour, neuf membres du personnel du FIDA ont participé à des [laboratoires d'innovation de l'EIIS](#), dans le cadre desquels sont mises au point des stratégies visant à promouvoir des pratiques de fonctionnement durables mobilisant l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes. Il est prévu d'accroître la collaboration avec des spécialistes mondiaux de premier plan issus de secteurs divers afin de produire des savoirs, des orientations et des outils devant permettre au FIDA et aux participants aux programmes de promouvoir la conception et le déploiement d'innovations durables.
    - c) **Partage des savoirs et diffusion de bonnes pratiques.** Le FIDA a eu droit à un stand gratuit (d'un coût nominal d'environ 30 000 EUR) à l'occasion des éditions 2023 et 2024 du sommet du Conseil européen de l'innovation. L'EIIS reste un partenaire extrêmement actif qui envoie régulièrement des conférenciers et des représentants aux événements du FIDA et lui propose des espaces et des ressources de formation à titre gratuit tout au long de l'année.
  - ii) **Renforcement de la participation du secteur privé.** L'EIIS continue de faciliter le rapprochement du FIDA avec des dirigeants d'entités du secteur privé ayant une importance stratégique.
  - iii) **Renforcement de la visibilité.** L'EIIS continue de renforcer la visibilité de l'action du FIDA en promouvant le rôle de partenaire institutionnel essentiel du Fonds et en développant les relations du FIDA dans cet objectif, en lui fournissant une exposition médiatique et des plateformes qui élargissent le réseau et la portée du FIDA.

---

<sup>1</sup> [EB 2019/127/R.4.](#)

3. Du fait de la conclusion du mémorandum d'accord, de nouvelles voies de collaboration seront recherchées, notamment, sans toutefois s'y limiter, concernant la création d'un programme de bourses FIDA-EIIS pour l'innovation, et le détachement de membres du personnel ou de stagiaires diplômés de l'EIIS afin de soutenir les activités du FIDA.
4. Par conséquent, le but du mémorandum d'accord est de mettre en place un cadre en faveur d'une coopération non exclusive et mutuellement bénéfique en vue de renforcer la collaboration entre les parties dans des domaines d'intérêt commun.

## **II. Conformité avec les stratégies du FIDA**

5. Les principes et objectifs du mémorandum d'accord sont conformes à ceux établis dans le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, le Cadre de partenariat du FIDA, et la Stratégie de collaboration avec le secteur privé 2019-2024.

## **III. Recommandation**

6. Conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président à négocier et à conclure un mémorandum d'accord entre le FIDA et l'EIIS.
7. Le mémorandum d'accord signé sera présenté au Conseil d'administration pour information lors d'une prochaine session.

# **MÉ MORANDUM D'ACCORD**

**entre**

**LE FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**et**

**NEXT GENERATION INSTITUTE SRL  
(EUROPEAN INSTITUTE OF INNOVATION FOR SUSTAINABILITY)**

## MÉ MORANDUM D'ACCORD

Le présent Mé morandum d'accord (ci-après « le Mé morandum ») est conclu par et entre le Next Generation Institute SRL (European Institute of Innovation for Sustainability, ci-après « EIIS ») et le Fonds international de développement agricole (ci-après « FIDA »), désignés individuellement par le terme « Partie » et collectivement par les « Parties ».

**ATTENDU QUE** l'EIIS est un établissement d'enseignement supérieur privé, qui met au point des solutions novatrices destinées aux entreprises, au milieu universitaire et aux organismes institutionnels afin de faciliter et de promouvoir l'innovation au service de la durabilité;

**ET QUE** le FIDA est un organisme spécialisé des Nations Unies et une institution financière internationale, créé par un accord international (l'Accord portant création du FIDA), dont l'objectif est de mobiliser et de fournir à des conditions favorables des ressources additionnelles destinées au développement agricole de ses États membres en développement; et que, pour accomplir sa mission, celui-ci finance principalement des projets et programmes destinés spécifiquement à mettre en place, à développer ou à améliorer les systèmes de production alimentaire et à renforcer les politiques et institutions s'y rapportant dans le cadre des stratégies et priorités nationales;

### LES PARTIES:

**CONSIDÉRANT** que le FIDA a pour mandat d'investir dans les populations rurales, leur donnant ainsi les moyens de renforcer leur sécurité alimentaire et d'échapper à la pauvreté en prenant en main leur propre développement, en développant leurs entreprises et moyens d'existence, et en renforçant leur résilience;

**CONSIDÉRANT** que l'EIIS se considère comme le partenaire privilégié des organisations souhaitant approfondir leurs connaissances en matière d'innovation au service de la durabilité;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt commun des Parties à promouvoir, conformément à leurs mandats respectifs, le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement;

**RECONNAISSANT** les avantages d'une coopération entre elles, selon ce qui sera compatible avec leurs politiques et règles respectives, pour atteindre leurs objectifs communs;

**DÉTERMINÉES** à mettre en place une coopération stratégique et opérationnelle pour servir au mieux leurs objectifs communs;

**RECONNAISSANT** et s'appuyant sur les bases établies par la lettre d'intention entre les Parties datée du 12 décembre 2022;

### CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

#### I. OBJET

1. Le présent Mé morandum a pour objet de mettre en place un cadre de coopération non exclusif et mutuellement bénéfique entre les Parties, en vue de faciliter la collaboration dans des domaines d'intérêt commun dans lesquels les deux Parties sont actives.

#### II. DOMAINES DE COOPÉRATION

2. Conformément à leurs mandats, politiques et règles respectifs, les Parties recherchent des possibilités de collaboration dans plusieurs domaines, notamment, sans toutefois s'y limiter:

- a) la tenue, par des membres du personnel du FIDA, de conférences dans le cadre d'initiatives d'enseignement supérieur sur des thèmes concernant l'innovation, la durabilité et le développement rural;
- b) la collaboration dans le cadre d'activités visant à encourager et promouvoir le renforcement des capacités ou la formation professionnelle au sein d'organisations dans les domaines de l'innovation, du développement rural et de la durabilité. Par exemple, il peut s'agir de laboratoires d'innovation, d'ateliers, de formations, d'outils et d'orientations, d'approches et de méthodes novatrices, de stages et de détachements de membres du personnel;
- c) la diffusion de bonnes pratiques et de connaissances dans des domaines liés à l'innovation par l'entremise d'événements, de forums internationaux, de supports et de plateformes;
- d) la facilitation par l'EIIS de rapprochements avec des entités et des sociétés privées pouvant aider le FIDA dans sa mission et dans le but de reproduire à plus grande échelle des solutions novatrices;
- e) la contribution au renforcement de la visibilité de l'action du FIDA. Ce partenariat favorisera les possibilités d'accord de cofinancement avec le secteur privé, d'autres donateurs et des institutions financières internationales, l'objectif étant d'accroître la visibilité du FIDA et la valeur ajoutée qu'il apporte à l'action des organisations tierces.

### **III. CONSULTATION**

3. Les Parties se tiennent mutuellement informées et, le cas échéant, se consultent sur les questions d'intérêt mutuel qui, de leur avis, pourraient améliorer leur collaboration.

### **IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS**

- 4.1. Les Parties au présent Mémorandum échangent des informations et des données utiles sur les questions d'intérêt commun et collaborent à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de ces informations et données, sous réserve de leurs politiques et procédures respectives concernant la divulgation des informations.
- 4.2. Les Parties peuvent divulguer le présent Mémorandum et les informations y afférentes conformément à leurs politiques respectives. Toutefois, elles conviennent que les informations ou documents échangés entre elles dans le cadre de la mise en œuvre du présent Mémorandum ne seront en aucun cas être divulgués à des tiers par la Partie ayant reçu les informations ou les documents en question sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

### **V. UTILISATION DES NOMS ET SYMBOLES, ET MODALITÉS DE RECONNAISSANCE**

- 5.1. Les Parties n'utilisent ni le nom ni le symbole de l'autre Partie, y compris sous forme abrégée, dans le cadre de leurs opérations ou à des fins de diffusion au public, sans avoir à chaque fois préalablement et expressément obtenu son accord écrit.
- 5.2. Les Parties se consultent quant au format et aux modalités avant toute annonce ou déclaration sur leur appui réciproque dans le cadre des activités menées au titre du présent Mémorandum.

### **VI. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

6. Les Parties s'accordent par écrit sur la titularité des droits de propriété intellectuelle nés des produits ou ouvrages auxquels pourraient donner lieu les activités de collaboration entreprises dans le cadre du présent Mémorandum.

## VII. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 7.1. Le présent Mémoire concretise la volonté des Parties de coopérer à titre non exclusif, exprimée de bonne foi, mais sans faire naître d'obligation juridique ni engager leur responsabilité l'une vis-à-vis de l'autre.
- 7.2. Il est entendu et convenu qu'aucune disposition du Mémoire: a) ne saurait constituer de la part des Parties une offre, une promesse ou un engagement de financement de tout ou partie des activités visées dans le présent Mémoire ou régies par celui-ci, ni être interprétée comme telle; b) ne saurait être interprétée comme créant une coentreprise, un partenariat, une relation mandant-mandataire, une relation d'emploi ou tout autre rapport susceptible d'engager la responsabilité des Parties du fait d'autrui; c) ne saurait être interprétée comme créant un engagement de l'une des deux Parties à accorder un traitement privilégié à l'autre Partie pour toute question visée dans le présent Mémoire.
- 7.3. Toute activité à entreprendre par les Parties au titre du présent Mémoire fait l'objet, au besoin, d'arrangements ou d'accords distincts, qui sont conclus entre elles au cas par cas, qui précisent la forme et la teneur particulières des activités, et qui définissent les obligations et les responsabilités de chaque Partie à l'égard de ces activités, ainsi que les modalités et conditions applicables.
- 7.4. Tout différend découlant directement ou indirectement de l'interprétation ou de l'application d'une quelconque disposition du présent Mémoire est résolu à l'amiable par voie de consultations entre les Parties.
- 7.5. Aucune disposition figurant dans le présent Mémoire ou s'y rapportant ne peut être interprétée comme constituant un abandon, une renonciation ou autre modification d'un droit, d'un privilège, d'une immunité ou d'une exonération dont jouit le FIDA sous le régime de l'Accord portant création du FIDA, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies, de tout autre document, traité ou convention à caractère international, ou du droit international coutumier.

## VIII. COMMUNICATION ET MOYENS DE COMMUNICATION

- 8.1. Chaque Partie désigne un ou une responsable (ci-après le ou la « Responsable ») pour conduire, au nom de cette Partie, les relations relevant du présent Mémoire. Pour ce faire, et jusqu'à nouvel ordre, l'EIIS est représenté par Andrea Geremicca et Sveva Ciapparoni. Jusqu'à nouvel ordre, le FIDA est représenté, aux fins susmentionnées, par Gladys H. Morales.
- 8.2. Toute notification ou autre communication faite dans le cadre du présent Mémoire est adressée et envoyée à l'attention des Responsables aux adresses ci-dessous, ou à une autre adresse indiquée par une Partie à l'autre par voie de notification:

**Pour le FIDA:**

Gladys H. Morales Guevara  
Fonctionnaire principale, Responsable mondiale de l'innovation  
Courriel: g.moralesguevara@ifad.org  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome (Italie)

**Pour l'EIIS:**

Andrea Geremicca  
Directeur général  
Courriel: andrea@eiis.it

Sveva Ciapparoni  
 Gestionnaire de projet  
 Courriel: sveva.ciapparoni@eiis.it  
 Palazzo Taverna  
 Via Monte Giordano 36, 00186 Rome, Italie

## **IX. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE, RÉSILIATION ET MODIFICATION**

- 9.1. Une fois approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, le présent Mémoire prend effet dès sa signature par les Parties.
- 9.2. Le présent Mémoire n'a pas d'échéance et est conclu pour une durée indéterminée.
- 9.3. Les Parties sont libres de mettre fin au présent Mémoire par préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours. La fin du présent Mémoire est sans préjudice de l'achèvement en bonne et due forme de toute activité de coopération en cours et de l'exécution de tout autre droit ou obligation des Parties aux termes de tout instrument légal signé conformément au présent Mémoire.
- 9.4. Les Parties se consultent pour toute modification qui doit être apportée aux conditions du présent Mémoire. Toute modification est apportée par écrit et entre en vigueur une fois signée par les deux Parties.
- 9.5. Le présent Mémoire remplace la lettre d'intention signée par le FIDA et l'EIIS le 12 décembre 2022.

**EN FOI DE QUOI**, les Parties, agissant chacune par l'intermédiaire de leurs représentants dûment autorisés, ont signé le présent Mémoire d'accord, établi en langue anglaise en deux copies.

**NEXT GENERATION INSTITUTE SRL  
 (EUROPEAN INSTITUTE OF  
 INNOVATION FOR SUSTAINABILITY)**

**FONDS INTERNATIONAL DE  
 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

\_\_\_\_\_  
 Nom: Andrea Geremicca  
 Titre: Directeur général  
 Date: \_\_\_\_\_  
 Lieu: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Nom: Alvaro Lario  
 Titre: Président  
 Date: \_\_\_\_\_  
 Lieu: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Nom: Marco Geremicca  
 Titre: Représentant légal  
 Date: \_\_\_\_\_  
 Lieu: \_\_\_\_\_